Encadrant

Les missions de l’encadrant

L’encadrant a un rôle essentiel dans l’accompagnement des agents en situation de handicap :

- Il accueille et évalue les besoins en formation d’un agent handicapé recruté ou reclassé ans le service ;
- Il met en œuvre les aménagements préconisés par le médecin, en lien avec le référent handicap et le service de prévention des risques professionnels ;
- Il implique l’ensemble des collègues pour favoriser l’accueil de l‘agent en les sensibilisant, en écoutant leurs craintes et en répondant à leurs interrogations ;
- Il assure la remontée et la descente d’informations auprès du référent handicap et de la DRH
- Il met en œuvre les restrictions d’aptitude préconisées par le médecin du travail ;
- Il analyse le poste de travail et propose des évolutions compatibles avec l’aptitude de l’agent.

Consulter

Guide encadrement : accompagner une situation de handicap au travail
Ce guide vise à rappeler le rôle et les missions du cadre dans l'accompagnement des agents rencontrant des problématiques de santé (maintien dans l'emploi, aménagement du poste de travail, reclassement…) [...]